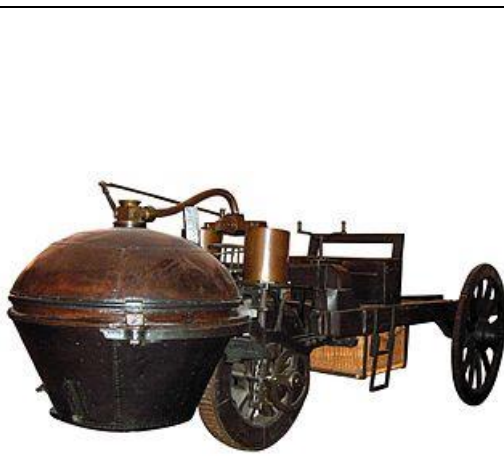




**Sortie culturelle : « Musée des Arts et Métiers »  
animée par Brigitte DUHEN  
le Mardi 19 Février 2019**



Avec un guide conférencier vous découvrirez l'histoire des incroyables découvertes et inventions, au Musée des arts et métiers, qui ont révolutionné le monde.

Un des plus anciens musées techniques et industriels au monde 1752 Le Conservatoire National des arts et métiers conserve plus de 80 000 objets et 15 000 dessins.

Votre voyage dans le temps vous emmènera dans la section Instruments scientifiques et se poursuivra tout au long des six autres collections de l'exposition permanente : Matériaux, Construction, Communication, Energie, Mécanique et Transport.

Vous découvrirez alors comment Blaise Pascal a mis au point la 1<sup>ère</sup> machine à calculer de l'histoire en 1642, comment Antoine-Laurent de Lavoisier a posé les fondamentales de la chimie moderne en 1785, comment Clément Ader parvient à faire décoller du sol l'aéroplane dit « Avion n° 3 » en 1897 ou encore comment la naissance des 1ers appareils de téléphonie, télévision et ordinateur, a bousculé les habitudes et coutumes de notre société.

Pour clore ce voyage hors du temps, votre guide vous invitera à voir la Terre tourner dans un lieu totalement atypique et surprenant, l'église Saint-Martin-des-Champs. C'est ici que le fameux Pendule de Foucault met en évidence la rotation de la Terre sur elle-même.

Rendez-vous : 13h45 devant le musée 60 rue Réaumur Paris 3 Métro : Arts et Métiers

Prix : 16 euros à régler par chèque

Limité à : 25 personnes

Bulletin à compléter et à retourner à : Brigitte DUHEN

4 Allée de l'Orme à la Garde 95 580 ANDILLY

Tél : 01 34 16 21 81 ou 06 17 38 06 38 E-mail : [brigitte.duhen@free.fr](mailto:brigitte.duhen@free.fr)

« Musée des Arts et Métiers » sortie animée par Brigitte DUHEN le Mardi 19 Février 2019

Nom - Prénom	Adresse e-mail	Téléphone fixe et portable

Ci-joint règlement de euros X personne(s) soit : euros

A régler par chèque libellé au nom du CSME randonnées pédestres. Faire un chèque par sortie

En cas de désistement votre versement reste acquis au club, sauf si un remplacement est possible.

Les chèques non utilisés seront détruits.

Les sorties sont réservées aux adhérents du club à jour de leur cotisation au moment de l'inscription.